

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance publique du lundi 27 avril 2026,
- Demande d'attribution d'une subvention 2026 à l'association Saint Hubert Belfortoise,
- Demande d'attribution d'une subvention 2026 à l'association Mutuelle d'Entraide Coups Durs,
- Demande d'attribution d'une subvention 2026 à l'association Club Animation Nature (CLAN) de Montpezat-de-Quercy,
- Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du 15 août 2026 – fête votive,
- Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du 30 août 2026 – fête de Saint Geniès,
- Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028,
- Questions diverses,

Étaient présents : FIGEAC Francis, CASTELNAU Dorothee, ROBERT Jean-Marc, MARTY Annie, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, BOISSEL Florence, FIGEAC Valentin, CAPPOT Christophe, PERIÉ Marie-Laure, PERIÉ Cécile, ROUMIGUIÉ Alexandre, RENAGLIA François,

Étaient excusées : PERIÉ Cécile, COHEN Rebecca, CHAPPET Justine,

Madame Dorothee CASTELNAU a été désignée en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du lundi 27 avril 2026,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2026-06-001*.

2. Demande d'attribution d'une subvention 2026 à l'association Saint Hubert Belfortoise,

**POINT NON VOTÉ – Reporté à un vote ultérieur.
Demande de pièces complémentaires**

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2026-06-002*.

3. Demande d'attribution d'une subvention 2026 à l'association Mutuelle d'Entraide Coups Durs,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Mutuelle Coups Durs a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2026.

L'association Mutuelle Coups Durs sollicite la commune pour la première fois. Cette association a pour objectif de venir en aide ponctuelle aux exploitations adhérentes, par le biais du service de remplacement lors d'accidents ou de maladies.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
DÉCIDE**

- DE NE PAS octroyer de subvention exceptionnelle pour l'année 2026 à l'association Mutuelle Coups Durs, dossier rendu hors délai.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2026-06-003*.

4. Demande d'attribution d'une subvention 2026 à l'association Club Animation Nature (CLAN) de Montpezat-de-Quercy,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association Club Animation Nature (CLAN) a déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2026. Lors du vote du

budget communal, les membres du conseil avaient reporté l'attribution dans l'attente des documents manquants.

L'association CLAN sollicite la commune pour la première fois. Cette association a pour objectif d'organiser l'accueil de loisirs de Montpezat-de-Quercy en proposant des loisirs éducatifs, des projets et des activités pédagogiques, durant les temps périscolaires et/ou extrascolaires. Quelques enfants de la commune fréquentent ce site pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à 1 voix CONTRE (Jean-Marc ROBERT), **1 Abstention** (Dorothee CASTELNAU) **et 10 voix POUR**
DÉCIDE

- De **VERSER** une subvention exceptionnelle pour l'année 2026 à l'association Club Animation Nature (CLAN), d'un montant de **160 €**.

- de **créer les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026,**

- de **donner pouvoir à Monsieur le Maire** pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Accord à 1 voix CONTRE – 1 ABSTENTION et 10 voix POUR des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2026-06-003*.

5. Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du 15 août 2026 – fête votive,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des projets du Comité des fêtes de Belfort du Quercy concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du village qui aura lieu les 14 et 15 août 2026, avec l'organisation du vide grenier la journée du 15 août 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **FIXER** à **2€** par jour de fête le mètre linéaire d'occupation du domaine public pour la fête votive traditionnelle du village du 15 août 2026,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des fêtes de Belfort du Quercy à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2026-06-005*.

6. Tarif d'occupation du domaine public pour la journée du 30 août 2026 – fête de St Geniès,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet du Comité des fêtes de Saint-Geniès concernant l'occupation du domaine public pour la fête traditionnelle du hameau qui aura lieu le dimanche 30 août 2026 avec l'organisation du vide grenier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **FIXER** à **2€** par jour de fête le mètre linéaire d'occupation du domaine public pour la fête annuelle du hameau de Saint-Geniès, du 30 août 2026,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des fêtes de Saint-Geniès à qui est confiée cette gestion à titre exceptionnel et dont le produit restera sa propriété.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2026-06-006*.

7. Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.111-8,

Vu le Code des Transports, et notamment son article L.3111-9,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2014-784 du 8 juillet 2014 relatif à la sécurité des transports collectifs routiers de personnes et portant diverses dispositions relatives au transport routier,

Vu le règlement du transport scolaire régional en vigueur,

Considérant qu'en vertu de l'article L3111-9 du Code des transports, la Région, autorité organisatrice du transport scolaire, peut confier par convention, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à une commune.

La Région Occitanie, représentée par Madame Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional propose à la commune de signer le renouvellement de la convention pour le transport pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2028.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

A l'unanimité des membres présents

- de **SOLLICITER** la délégation de la compétence transport scolaire auprès de la Région Occitanie pour l'exploitation du service Transport Scolaire Communal AO2 pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028,

- d'**APPROUVER** le contenu de la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire entre la Région Occitanie et la commune de Belfort du Quercy,

- d'**AUTORISER** le Maire à signer cette convention,

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2026-06-007.*

Questions diverses :

- *Le Comité des fêtes et l'association Amicale du Léoure ont transmis au conseil municipal un courrier de remerciement pour les subventions attribuées et versées,*
- *Date vœux du Maire à la population fixée au 17 janvier 2027,*
- *Drapeau européen volé sur la façade de la Mairie (racheter un drapeau pour remplacement),*
- *Devis cloche de l'église (réparation),*
- *Achat panneaux Troupeaux (validation du devis).*

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 00 h 10.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Dorothée CASTELNAU.